ORGANISATION DE LA FORMATION
« PREMIERS SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 – PSC1 »

1. UNITÉ D'ENSEIGNEMENT « PSC 1 »

L'unité d'enseignement « PSC 1 » a pour objet de faire acquérir aux stagiaires les compétences nécessaires pour exercer l'activité de « Citoyen de sécurité civile» définie dans le référentiel national « Emplois/Activités de sécurité civile ».

Cette qualification de « citoyen de sécurité civile» fixe les différentes capacités nécessaires, afin que le titulaire soit capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

2. CONDITIONS D'ADMISSION

Le stage de formation « PSC 1 » est ouvert à toute personne citoyenne qui doit acquérir les savoirs et les comportements nécessaires pour prévenir une situation de danger, se protéger et porter secours.

3. ORGANISME DE FORMATION

L'unité d'enseignement « PSC 1 » est enseignée uniquement par les organismes et les associations agréés pour les formations aux premiers secours, par le ministère chargé de la défense et de la sécurité civile, ou les préfectures départementales. Cette formation sera assurée par un formateur de l'ESM de Marseille affiliée à la FFSS.

4. DURÉE

La formation initiale « PSC 1 » dure 10 heures environ de face à face pédagogique, hors temps de déplacement. La formation continue « PSC 1 » rentre dans le cadre des séances de maintien des acquis des citoyens acteurs de sécurité civile, recommandées dans la réglementation. Les volumes horaires des séquences composant cette formation, présentés dans le scénario pédagogique type « PSC 1 », sont mentionnés à titre indicatif. Le formateur passe à la séquence suivante lorsque l'objectif de formation est atteint. De ce fait, en fonction du niveau des stagiaires, la durée de chaque séquence peut être augmentée ou diminuée.

5. ENCADREMENT

La formation est dirigée par un responsable pédagogique (formateur, formateur de formateur…) désigné par son autorité d'emploi. Outre ses fonctions de formateur, Il assure, entre autre, la responsabilité de :

- Diriger l'équipe pédagogique sur l'action de formation « PSC 1 » ;
- Coordonner le dispositif de l'action de formation ;
- S'assurer du respect de la mise en œuvre des contenus, du scénario et des séquences pédagogiques ;
- S'assurer de la présence des participants (visa sur une feuille de présence) ;
- Organiser le contrôle des acquis des formés…

L'équipe pédagogique assurant la formation est composée au minimum d'un formateur (moniteur des premiers secours ou instructeur de secourisme), qui est titulaire de l'unité d'enseignement « PAE 3 » permettant de tenir l'emploi de « Formateur de citoyen de sécurité civile ». Elle peut être complétée, en tant que de besoin, par des formateurs, des aides

formateurs... Conformément à la réglementation, ces formateurs doivent être inscrits sur une liste annuelle départementale d'aptitude de la spécialité et de formateurs spécialisés, ce qui suppose qu'ils soient à jour de leurs obligations de formation continue. D'autre part, les formateurs doivent connaître et maîtriser parfaitement les référentiels nationaux de compétence « PSC 1 » et de pédagogie « PAE 3 ». Le nombre de participants par formation doit tenir compte du nombre de formateurs, des locaux et du matériel à disposition. Les ateliers pratiques doivent se limiter à 10 participants maximum pour 1 formateur. Cependant, le nombre total de participants par action de formation « PSC 1 » ne doit pas excéder 30.

6. LES ETAPES DE LA FORMATION

- Accueil et présentation de la formation des participants.
- 1ère partie : La protection.
- 2ème partie : L'alerte.
- 3ème partie : La victime s'étouffe.
- 4ème partie : La victime saigne abondamment.
- 5ème partie : La victime est inconsciente.
- 6ème partie : La victime ne respire pas.
- 7ème partie : La victime se plaint d'un malaise.
- 8ème partie : La victime se plaint après un traumatisme.
- 9ème partie : Synthèse.
- Évaluations et clôture de la formation.

(Une sensibilisation sera faite sur les spécificités des risques d'accident des 2 roues et en particulier celle des motards).

7. TECHNIQUES PEDAGOGIQUES

L'enseignement contenu dans le scénario pédagogique « PSC 1 » comporte des apports de connaissances techniques ainsi que des exercices pratiques d'application. Le détail des différentes techniques pédagogiques, utilisables par le formateur, se situe aussi bien dans le Titre 1 – Chapitre 3, que dans le scénario pédagogique « PSC 1 ».

La formation à l'UE « PSC 1 » est une formation progressive, pratique, où les connaissances nécessaires à la compréhension sont apportées aux cours d'exercices pratiques. Afin de respecter une progression pédagogique facilitant l'acquisition des connaissances au cours de la formation de « Citoyen de sécurité civile », il est nécessaire d'utiliser des activités pédagogiques, regroupant une ou plusieurs techniques pédagogiques suivantes :

- Les techniques qui permettent de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et celles qui leur restent à acquérir, en utilisant une activité de découverte : l'étude de cas ;
- Les techniques qui permettent d'acquérir les connaissances nécessaires pour porter secours, en utilisant une activité d'apprentissage : la démonstration pratique et l'apprentissage ;
- Les techniques qui permettent d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique, en utilisant une activité d'application : le cas concret. Le schéma ci-dessous précise le déroulement de la stratégie pédagogique d'apprentissage pour une action de formation « PS